

RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mars 2017

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Etaient présents : MM. Jean-François BAEZA, Emmanuel BILLET, Michel BONIN, Guy JEANDOT, Jean-Claude MARTEAU, Jean-François MICHEL, Hervé PARIS, Hervé ROME, Evelyne PETIT, Annie RENARD, Daniel URBAIN

Excusés : Mmes Elise GAVAND donne pouvoir à Evelyne PETIT, Nadine VILLERET donne pouvoir à Jean-François BAEZA

Absente : Mme Véronique RAMEAUX

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

| |
|--|
| <i>Objet de la délibération</i> : travaux SIDEC effacement réseaux |
|--|

Madame le Maire expose :

Le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la Collectivité, pour réaliser l'opération :

Effacement des réseaux Rue du Général Lecourbe et Rue du Général Gauthier

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier en conséquence les installations d'éclairage public. Une subvention pourrait être sollicitée du SIDEC dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Les travaux comportant l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité impliquent également la mise en souterrain des lignes de communications électroniques existantes, notamment celles d'Orange, avec la réalisation des infrastructures correspondantes. Dans le cadre des dispositions de l'article L. 1425-1 du CGCT, la Collectivité accepte de prendre en charge la réalisation des installations souterraines de communications électroniques, afin notamment de favoriser un renforcement des réseaux de communications électroniques et une rationalisation des coûts et de l'occupation du domaine public. Le SIDEC est propriétaire des fourreaux et infrastructures correspondantes, dont il assume les coûts de gestion, et met en place avec Orange (ou autre opérateur) une convention de location dans un cadre cohérent de gestion départementalisée.

Le programme de travaux est défini selon les plans joints à la présente délibération.

L'opération de mise en souterrain des réseaux secs concerne deux maîtres d'ouvrages :

- le SIDEC pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité et les réseaux de télécommunications ;
- la collectivité pour les travaux d'éclairage public.

Il est envisagé de conclure une convention désignant le SIDEC comme maître d'ouvrage unique de l'opération, selon les termes du projet de convention ci-joint.

Dans ce cas, les participations financières du SIDEC et de la Collectivité font l'objet de conditions particulières précisées dans cette convention, le SIDEC assurant le règlement des opérations et la Collectivité apportant un financement pour la part de l'opération d'éclairage public, d'électrification et de réseau de communication demeurant à sa charge.

Ces différentes dispositions sont réunies dans le projet de convention joint aux présentes.

*Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Vu notamment le Code général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération du SIDEc n°1819 du 26 novembre 2016 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'Eclairage Public,*

Le Conseil Municipal :

Article 1 : Approuve le programme de travaux défini conformément aux plans joints à la présente délibération.

Article 2 : Approuve le projet de convention, joint à la présente délibération, et notamment les conditions de participation financières précisées dans l'annexe de cette convention, et résumées ci-dessous :

| NATURE DES TRAVAUX | MONTANT DE L'OPERATION en € | PARTICIPATIONS en € | MONTANT SIDEc en € | PARTICIPATION COLLECTIVITE en € | AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION |
|-----------------------------|--------------------------------------|---|--------------------|---------------------------------|---|
| RESEAU ELECTRIQUE | 81 217,22 | Facé : 38 884,77 TVA Récupérable : 12 637,38 | 13 715,97 | 15 979,10 | 12 780,00 |
| ECLAIRAGE PUBLIC | 21 488,59 Plafonné à 14 619,10 | - | 3 654,78 | 17 833,81 | 14 270,00 |
| INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE | 18 336,04 Plafonné à 16 243,45 | - | 3 248,69 | 15 087,35 | 12 070,00 |
| Montant total | 121 041,85 | - | 20 619,44 | 48 900,26 | 39 120,00 |

Ainsi que les modalités de versement la participation financière de la collectivité précisées à l'article 4.3 de la convention

- 80% à la date exécutoire de la présente convention ;
- 20% à l'achèvement des travaux.

Article 3 : Dit que les dépenses liées à la présente décision seront imputées au chapitre 21 -23 et 204 du budget de la Collectivité

Article 4 : Autorise Madame le Maire à demander une subvention au SIDEc selon les termes susvisés et à signer tout document relatif à cette affaire.

Le début des travaux aura lieu fin avril début mai.

Objet de la délibération : subvention coopérative scolaire

Mme le Maire rappelle au Conseil que la classe de CM partira en classe environnement du 10 au 14 avril au chalet de la Haute Joux à CERIEBAUX(Jura) et que la Commune s'était déjà engagée à prendre en charge le transport des élèves
L'Association des parents d'élèves a collecté des fonds afin de diminuer la participation des familles en réalisant une vente de Saucisses de Morteau et un repas Franc-comtois.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention de 210 € supplémentaires à la prise en charge du transport (environ 550 €), correspondant à une participation de 10 € par élève.

Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2017

Objet de la délibération : Questions diverses

Ecole : Compte tenu des prévisions actuelles, il pourrait y avoir 90 enfants à l'école à la prochaine rentrée donc une 4^{ème} classe ré-ouverte après comptage de l'Inspecteur Si ce chiffre est confirmé, va se poser également la question de l'organisation de la cantine : 2 services ou la prise des repas à la salle polyvalente. Dans les 2 cas, il semble impératif d'embaucher une personne supplémentaire durant le temps de midi

Personnel communal : la commission a validé 5 candidatures pour le poste d'adjoint technique. Les prétendants seront reçus jeudi 30 mars.

(1 personne a retiré sa candidature car elle a trouvé un emploi)

Déclaration d'Intention d'Aliéner : le Conseil n'exerce pas son droit de préemption sur la vente de l'immeuble BOUYER 498 rue d'Oisenans

Budget Primitif 2017 :

Mme le Maire présente une prévision budgétaire pour 2017 article par article.

En fonctionnement est évoquée la possibilité d'une participation financière des intéressés pour la carte jeune offerte jusque là aux jeunes de 12 à 23 ans (1 ou 2 €) et la participation des familles aux activités TAP.

Plusieurs travaux sont répertoriés en investissement : crépissage alambic, aménagement voirie champ de foire afin de délimiter la route et la partie enherbée, revêtement devant le bâtiment Mairie-Ecole, mur du presbytère à reprendre, démolition maison dite « Gardaz », réfection mur en limite avec immeuble Brusa, matériel « zéro pesticide », borne incendie à l'intersection avec la rue Neuve, puisards rue Neuve, aire de loisirs.

D'autres travaux ou achats sont déjà engagés ou décidés : forêt (19 857 €), radars pédagogiques (6 412 €), vitraux église (38 322 €), adduction eau rue St Christophe et bornes incendie (17 448 €), enfouissement réseaux (49 144 €), PLU (8 395 €), études CAUE et ABCD (6 772 €)

Prochaine réunion : vendredi 31 mars à 19 h 00

Bureau de Vote élection présidentielle (23 avril et 07 mai):

Chaque conseiller présent se positionne pour la tenue du bureau de vote

Les non présents à la séance sont inscrits sur les créneaux restant libres mais pourront bien entendu choisir différemment selon leur disponibilité.

08 h 00 – 10 h 45 : Michel BONIN Guy JEANDOT, Annie RENARD

10 H 45 – 13 H 30 : Jean-Claude MARTEAU, Hervé PARIS, Daniel URBAIN

13 H 30 – 16 H 15 : Elise GAVAND, Jean-François MICHEL, Véronique RAMEAUX, Nadine VILLERET

16 H 15 – 19 H 00 : Jean-François BAEZA, Emmanuel BILLET, Evelyne PETIT

